

## Comment bénéficier de l'expertise de la CAT ZH ?

Vous êtes représentant d'une collectivité : La CAT ZH du Lot peut vous aider à définir un projet conciliant vos attentes et la préservation des milieux humides ; ou tout simplement vous fournir des informations. Contactez notre technicien, le service est gratuit !

Selon vos besoins vous pourrez, si vous le souhaitez, signer une convention et accéder au Réseau de gestionnaires et aux services proposés : caractérisation des zones humides du territoire, échanges d'expériences, élaboration en commun des modes de gestion les mieux adaptés à la situation et aux sites, recherche de financements, organisation de sorties sur le terrain...

Pour vos projets situés sur la zone d'intervention de la CATZH du Lot, vous pouvez contacter :

 **Aélys Arnal**  
05 65 20 39 37  
aelys.arnal@adasea.net  
Adasea - Maison de l'Agriculture  
430 avenue Jean Jaurès - CS 60199  
46004 CAHORS Cedex 9

Pour vos projets situés sur la zone d'intervention de la CATZH du Célé, vous pouvez contacter :

 **Pierre-François Previtali**  
05 65 11 47 65  
pf.previtali@smbrc.com  
Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé  
24 allée Victor Hugo  
46100 FIGEAC Cedex



Action menée en partenariat avec :



Avec le soutien financier de :

# CAT ZH Lot

## Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du Lot



Agriculteurs - Collectivités - Particuliers

### UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES SUR VOTRE TERRITOIRE



Il y a des zones humides sur votre territoire ?

Vous cherchez des solutions de gestion, de mise en valeur ?

Vous souhaitez en savoir plus ?

La CAT ZH est là pour répondre à vos questions et vous proposer son appui scientifique et technique





*Un service gratuit destiné à tous les gestionnaires de zones humides...*

**Article L.211-1 du Code de l'environnement**

Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Leur préservation est d'intérêt général.

*En tant que représentant d'une collectivité locale, vous pouvez jouer un rôle clef pour la gestion durable des zones humides. Valorisation, restauration, adaptation, compensation... Le choix des actions est varié.*

**Pourquoi les zones humides ?**

**Des milieux d'intérêt majeur...**

Sans zones humides, les inondations ou les sécheresses sont plus sévères, et la qualité de l'eau se dégrade car les zones humides ne jouent plus leurs rôles. Elles sont le terrain de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et leur richesse en biodiversité en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

*La valeur économique totale des services rendus par les zones humides est estimé de 2400 à 4400€ par hectare.\**

**... fortement menacés !**

Comme partout en France, la surface des zones humides a fortement diminué dans le Lot (50% en 30 ans); c'est pourquoi il est important de valoriser et préserver ces milieux.

\*Commissariat général au développement durable - Etudes et documents n°49 - septembre 2011

**La CAT ZH Lot vous accompagne gratuitement**

L'adasea. d'Oc a créé la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides : il s'agit d'épauler les gestionnaires (collectivités, particuliers, agriculteurs) et de constituer un réseau d'acteurs engagés dans la gestion durable des zones humides.

Vos projets	L'aide de la CATZH
Inventaires communaux de zones humides	Expertise technique : extraction de base de données, cartographie...
Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT)	Appui administratif, accompagnement
Acquisition de zones humides sensibles Exonération fiscale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties Echanges fonciers	Montage administratif et financier, appui technique
Elaboration d'une charte avec les propriétaires et exploitants de zones humides sur la commune	Rédaction, concertation et aide à la définition des objectifs et modes de gestion
Aménagement/restauration de la zone humide	Assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi des travaux, des sites, diagnostics écologiques
Sensibilisation du public (agents communaux, écoles, grand public)	Organisation de sorties terrain, interventions en salle

*Les zones humides dans la réglementation et les documents de planification :*



*..pour une gestion durable afin de concilier valorisation et préservation*

